

CORREZE

DÉPARTEMENT TULLE
CANTON TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général NG/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation de la donation par Messieurs Claude LEYRI et Serge POUGET de photographies et documents pour affectation au fonds des Archives Municipales

Le Maire-Adjoint délégué aux affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°40 du 7 avril 2023 annulant et remplaçant l'arrêté n°33 du 31 mars 2023 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième adjoint,
- Considérant que la donation de photographies et documents relatifs à l'histoire du Comité d'entreprise de l'Usine de la Marque a été proposée aux archives Municipales par Monsieur Jean-Claude LEYRI, demeurant 20, Lotissement de Gourdon - 19300 Moustier-Ventadour et Monsieur Serge POUGET, résidant Le bois Grand - 19330 Chameyrat,
- Considérant que cette donation qui permet de mieux appréhender l'histoire de la Ville de Tulle et du comité d'entreprise de l'Usine de la Marque au XXe siècle est vouée à intégrer le fonds des Archives Municipales,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve la donation par Messieurs Claude LEYRI et Serge POUGET de photographies et documents relatifs à l'histoire du Comité d'entreprise de l'Usine de la Marque.
Cette donation, d'une valeur totale de 100 €, est vouée à intégrer le fonds des Archives de la Ville de Tulle.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Claude LEYRI
- Monsieur Serge POUGET

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 09 FEV. 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception 09 FEV. 2026

AD37_030106



TULLE, le 3 février 2026

Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN